

REPUBLIQUE TUNISIENNE

Ministère de l'Enseignement Supérieur, de la Recherche Scientifique et de la Technologie

Appel d'Offres International N° 07/2007

Fourniture et Mise en œuvre d'un Système Intégré d'Emission, de Gestion et d'Exploitation de Cartes d'Etudiant Electroniques et Multiservices

Le Ministère de l'Enseignement Supérieur, de la Recherche Scientifique et de la Technologie (MESRST), se propose de lancer un Appel d'Offres International (AOI) auprès des sociétés de services et d'ingénierie informatique pour la fourniture et la mise en place d'un Système Intégré d'Emission, de Gestion et d'Exploitation (SIEGE) de Cartes d'Etudiant Electroniques et Multiservices (C2E) au profit des établissements d'enseignement supérieur et de recherche.

L'objet de l'Appel d'Offres consiste d'une part à fournir six cent mille (600.000) cartes électroniques dont quatre cent mille (400.000) cartes personnalisées graphiquement et électriquement et deux cent mille (200.000) cartes électroniques vierges, et, d'autre part, à réaliser et fournir un système intégré d'émission, de gestion et d'exploitation de ces cartes. L'objet de l'Appel d'Offres comporte également un volet formation et assistance au profit du personnel concerné des établissements d'enseignement supérieur.

**Les soumissionnaires doivent participer pour la totalité du Lot (LOT UNIQUE).
Aucune fraction du LOT ne sera admise.**

Les soumissionnaires resteront liés par leurs offres durant cent quatre vingt (180) jours à compter du jour suivant la date limite de réception des offres.

Les offres doivent parvenir obligatoirement durant **l'horaire administratif** au Bureau d'Ordre Central du Ministère par voie postale, sous pli fermé et recommandé ou par Rapide Poste et ce, à l'adresse suivante :

Ministère de l'Enseignement Supérieur, de la Recherche Scientifique et de la
Technologie
Direction Générale des Services Communs
Direction Informatique
Boulevard Ouled Haffouz 1030 Tunis- Tunisie

Et ce, au plus tard le **16 Juillet 2007** (le cachet du Bureau d'Ordre Central du Ministère faisant foi) et toute offre parvenue au delà de cette date sera rejetée.

L'enveloppe extérieure doit être anonyme, sans entête ni sigle ou cachet du soumissionnaire, scellée et portant uniquement la mention suivante :

« A NE PAS OUVRIR Appel d'Offres International N° 07/2007 Système
Intégré d'Emission, de Gestion et d'Exploitation de Cartes d'Etudiant
Electroniques et Multiservices»

L'offre du soumissionnaire doit contenir, obligatoirement les documents suivants :

- 1- Le cautionnement provisoire en original (30.000 Dinars tunisiens).
- 2- Original du cahier des charges dûment paraphé et signé par le soumissionnaire.
- 3- Un certificat de non faillite, de redressement judiciaire ou tout autre document équivalent prévu par le droit du pays d'origine pour les soumissionnaires non résidents en Tunisie. Une déclaration sur l'honneur présentée par les soumissionnaires domiciliés en Tunisie qu'ils ne sont pas en état de faillite ou redressement judiciaire conformément à la réglementation en vigueur.
- 4- Une déclaration sur l'honneur présentée par les soumissionnaires comportant leur confirmation de n'avoir pas fait, et leur engagement de ne pas faire par eux-mêmes ou par personne interposée, des promesses, des dons ou des présents en vue d'influer sur les différentes procédures de conclusion du marché et des étapes de sa réalisation.
- 5- Un certificat d'affiliation à la CNSS en cours de validité en copie certifiée conforme à l'original (pour les soumissionnaires résidents).
- 6- Une attestation de situation fiscale valable à la date limite de réception des offres, en original ou en copie certifiée conforme à l'original (pour les soumissionnaires résidents).
- 7- Une lettre d'engagement de représentation officielle en Tunisie du matériel (équipement et applicatif) proposé, dûment signée et datée par les fournisseurs non résidents.
- 8- Une lettre d'engagement concernant le service après vente et la disponibilité des pièces de rechange conformément au modèle joint au cahier des charges.
- 9- Un projet de contrat de maintenance, sans aucune indication sur les prix sous peine de nullité, conformément au modèle joint au cahier des charges.

IMPORTANT :

a) Il est noter que la non présentation du cautionnement provisoire cité plus haut constitue un motif de rejet d'office de l'offre.

b) Aucune indication d'ordre financier ne doit figurer dans le dossier technique de l'offre, sous peine de nullité de l'offre.

- 10- Une enveloppe intérieure fermée intitulée "OFFRE TECHNIQUE" contenant :

Ordre	Section
1	Présentation du soumissionnaire et de ces représentants éventuels dans les différentes régions du pays.
2	Engagement de représentation dans les régions.
3	Plan d'assurance qualité (PAQ).
4	Liste quantitative, marques, références (ainsi que le pays d'origine) et spécifications techniques des

	équipements et/ou logiciels proposés, selon modèles en annexe.
5	Les différentes attestations originales de conformité aux normes (ISO 7816, ISO 14443 A, B).
6	Références du soumissionnaire durant les cinq dernières années, dans des projets de même envergure Les références doivent être justifiées par des attestations, des certificats ou des contrats.
7	C.V détaillé du chef de projet ainsi que de tous les intervenants, remplis et signés par les intéressés et accompagnés obligatoirement des pièces justificatives, en précisant notamment les données suivantes les concernant : profil, formations complémentaires, expérience professionnelle, séminaires et formations suivis, projets réalisés ou y ayant participé.
8	La liste et les modèles de documents à fournir aux responsables des structures concernées par le projet, permettant de leur faciliter la gestion, l'exploitation et la maintenance du système conçu.
9	<u>Calendrier d'exécution</u> : les délais des diverses prestations requises par le cahier des charges, devront être clairement indiqués en jours calendaires en respectant la planification donnée au chapitre VIII (Définition de la prestation : PdR) du cahier des clause techniques. <u>Délai global d'exécution</u> : à partir de la date de la confirmation définitive de la commande par le Centre National Pédagogique pour les soumissionnaires non résidents et de la notification de la commande par l'administration pour les soumissionnaires résidents, ce délai doit être conforme à la planification donnée au chapitre VIII (Définition de la prestation : PdR) du cahier des clauses techniques. On entend par "délai d'exécution" la livraison, l'installation et la mise en marche des équipements, avec un planning détaillé d'exécution qui doit comprendre les volets suivants pour les <u>résidents</u> : la livraison sur site, l'installation et la mise en marche du matériel commandé et les volets suivants pour les <u>non résidents</u> : l'expédition, l'installation et la mise en marche du matériel commandé. Toutefois pour les non résidents, le délai d'installation sur site et de mise en marche est de quinze (15) jours au maximum et sera calculé à compter de sa réclamation au fournisseur par l'institution affectataire; vu que le dédouanement du matériel et la livraison sur site se font par le biais du Centre National Pédagogique.
10	Les conditions d'assistance, de garantie et de maintenance.
11	Programme de formation détaillé tel qu'exigé dans le cahier des clauses techniques.
12	Documentation technique en original des équipements, claire et détaillée (prospectus, ...) comportant le cachet de la Société.
13	Formulaires de réponse dûment remplis sur support papier

Les fournisseurs intéressés par cet Appel d'Offres peuvent retirer le cahier des charges pendant l'horaire administratif auprès de la Direction Informatique (Boulevard Ouled Haffouz 1030 Tunis – Bâtiment Central - 2ème étage), moyennant paiement d'un montant non remboursable de CINQ CENT DINARS TUNISIENS (500 Dinars Tunisiens) à la Trésorerie Générale de Tunisie – Avenue Habib Thameur - Tunis.
Le récépissé de la Trésorerie Générale de Tunisie est exigé pour le retrait du cahier des charges.